

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mise en œuvre de la Stratégie Pauvreté

Signature d'un avenant à la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi entre l'État et le Département de l'Aude

Le 26 novembre 2020, **Mme Sophie ÉLIZÉON, préfète de l'Aude** et **Mme Hélène SANDRAGNÉ, présidente du Conseil Départemental de l'Aude**, ont signé l'avenant à la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi, qui marque pour la deuxième année consécutive le déploiement dans l'Aude de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et un engagement financier de l'État et du Conseil Départemental pour aider et accompagner les personnes les plus vulnérables vers l'autonomie et l'emploi.

La stratégie pauvreté, **chantier prioritaire de l'État depuis 2018**, vise à lutter contre la pauvreté en concentrant l'action des services du Conseil Départemental sur l'accompagnement global des personnes (accompagnement social, formation, insertion professionnelle). Également tournée vers les jeunes touchés par la précarité, elle vise à empêcher la reproduction sociale de la pauvreté dès les premières années de la vie en assurant une prise en charge et un accompagnement continus.

La mobilisation des services de l'État et du Conseil Départemental dans la mise en œuvre de cette stratégie revêt une importance particulière en 2020 : la crise sanitaire, économique et sociale touche en effet d'abord les personnes les plus fragiles. **Pour limiter les effets de la crise, l'État et le Conseil Départemental s'engagent donc à poursuivre leur action résolue à destination de ces publics.**

Cet avenant s'inscrit dans la continuité de la convention signée le 25 juin 2019 entre l'État et le Conseil Départemental de l'Aude, qui avait fixé les priorités suivantes : **accompagner les sorties des jeunes sortant de l'aide sociale à l'enfance (ASE) ; améliorer l'insertion des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) ; généraliser les démarches de premier accueil social inconditionnel de proximité.**

En complément de ces actions « socles », le Conseil Départemental de l'Aude a choisi notamment d'engager les actions spécifiques suivantes : **lutter contre toutes les formes de précarité ; promouvoir un accès aux droits pour tous ; agir au bénéfice des plus jeunes audois.**

Cette convention bénéficie d'un concours financier de l'État à hauteur de **1 337 545 euros** (en progression de 11% par rapport à 2019) et d'un montant équivalent versé par le Conseil Départemental de l'Aude, soit au total une enveloppe de **2 790 545 €** en 2020. Une enveloppe complémentaire de 50 000 € a également été allouée par l'État au Conseil Départemental de l'Aude pour soutenir un projet de développement de la prévention spécialisée sur un quartier classé politique de la ville de Carcassonne, en faveur des jeunes de 16 à 25 ans.

Pour le Conseil Départemental de l'Aude, la signature de cette convention de lutte contre la pauvreté s'inscrivait dans la logique des nombreuses actions engagées par depuis plusieurs années en direction des publics les plus fragiles, parmi lesquelles peuvent être signalées :

- **l'accompagnement** des jeunes sortant de l'aide sociale à l'enfance (ASE), et plus précisément pour les jeunes majeurs : 73 % d'entre eux (111/153) s'y sont engagés en 2020 ! L'ambition du Conseil Départemental est de faire mieux encore, en développant de nouveaux partenariats. 1,2 million d'euros sont consacrés à cette action.

- **la promotion d'un égal accès aux droits pour tous** avec l'accès aux justes droits de chacun : droit à la santé, droit à la culture, au sport et la mobilité. **1 125 chèques passerelles** pour l'accès à la culture et au sport pour les élèves boursiers ont ainsi été alloués ; 24 étudiants en médecine ont bénéficié de nos aides ; le bus PMI a desservi et continue à desservir les communes pour aller vers leurs habitants. **300 000€** ont été engagés sur cette action.

- **la généralisation des démarches de premier accueil social inconditionnel**, qui poursuit son déploiement, pour permettre de revaloriser le travail social au service de toutes les familles à travers les référent de parcours.

- **pour les jeunes en situation de précarité ou en risque de l'être**, les démarches de développement d'action d'accompagnement global à l'autonomie, complètent l'offre d'accompagnement existante. 378 d'entre eux ont été accompagnés et 80 passeports mobilité ont été réalisés, pour un montant de l'ordre 115 000€.

Ces mesures traduisent une relation de confiance nouée entre l'État et le Conseil Départemental de l'Aude, chef de file en matière de Solidarités humaines, de l'action sociale et du développement social, **particulièrement importante dans le contexte sanitaire, économique et social que nous connaissons actuellement.**

A cet égard, l'État et le Conseil Départemental de l'Aude ont su se mobiliser dès le premier confinement pour mettre en place une « cellule action sociale » et une plateforme internet dédiée aux professionnels des secteurs associatifs et caritatifs - qui demeure active – afin de permettre l'accès aux services publics essentiels des personnes les plus fragilisées pendant cette période.

D'autres mesures ont également été prises par les services de L'État, pour venir en aide aux populations les plus défavorisées, dans le cadre de la gestion de la Covid-19. Ainsi, l'État a pris les mesures d'urgence suivantes :

- **une distribution de chèques services** pour les publics en grande précarité pour un montant de **131 285 €**, soit 37 150 chèques à la personne financés par l'État et distribués par le réseau caritatif et social de l'Aude;
- **un soutien financier de l'État multiplié par 4** pour le secteur caritatif et social de l'aide alimentaire, soit **247 055 €**, pour l'achat de denrées alimentaires et le fonctionnement des centres de distribution;
- **une enveloppe de 5,8 millions €** pour le secteur de l'Accueil, Hébergement et Insertion des publics les plus vulnérables;
- **une distribution de 263 360 masques de protection** effectuée au profit de 27 associations du secteur social (veille sociale, aide alimentaire, majeurs protégés); une nouvelle distribution de **312 000 masques** est en cours de planification.
- **la mise à l'abri** des personnes vulnérables et **l'arrêt** des expulsions locatives.

Le Conseil Départemental à quant à lui pris les mesures d'urgence suivantes :

- **aide forte** apportée aux services d'aide à domicile pour les aider à faire face à la baisse d'activité et qui représente plus 1,2 millions d'euros,
- **don de masques** aux collégiens,
- **accompagnement** en direction des familles d'accueil et des jeunes placés.

Face à la nouvelle période de confinement, de nouvelles mesures seront annoncées prochainement par le Conseil Départemental.

Mme Sophie ÉLIZÉON, préfète de l'Aude et Mme Hélène SANDRAGNÉ, présidente du Conseil Départemental de l'Aude, tiennent à saluer chaleureusement tous les services, acteurs associatifs, partenaires et forces vives pour leurs engagements auprès des plus démunis et qui contribuent à la cohésion sociale de toutes les Audoises et de tous les Audois.